

France-Paris: Electricity
OJ S 232/2016 01/12/2016
Contract notice
Works

Legal Basis:
Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
Postal address: Hôtel de Roquelaure — 246 boulevard Saint-Germain
Town: Paris
NUTS code: FR101 Paris
Postal code: 75007
Country: France
Contact person: Commission de régulation de l'énergie
E-mail: appels-offres@cre.fr
Internet address(es):
Main address: <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <http://www.cre.fr/documents/appels-d-offres>
Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <http://www.cre.fr/documents/appels-d-offres>
Additional information can be obtained from another address:
Official name: Commission de régulation de l'énergie
Postal address: 15 rue Pasquier
Town: Paris
NUTS code: FR101 Paris
Postal code: Paris Cedex 08
Country: France
Contact person: Commission de régulation de l'énergie
E-mail: appels-offres@cre.fr
Internet address(es):
Main address: <http://www.cre.fr/>

I.4. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.5. Main activity

Environment

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de cogénération d'électricité et de chaleur alimentées par de la biomasse, en remplacement d'installations de cogénération.

II.1.2. Main CPV code

09310000 Electricity

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Le présent appel d'offres est établi en application des articles L. 311-10 à L. 311-13-6 du code de l'énergie, et selon les modalités prévues par les articles R. 311-12-1 à R. 311-30.

Il porte sur la réalisation et l'exploitation de nouvelles installations de cogénération d'électricité et de chaleur à partir de biomasse à haut rendement situés en France métropolitaine continentale, lorsqu'elles viennent remplacer des installations existantes de cogénération alimentées au gaz naturel de plus de 12 MW.

En cas de sélection, les candidats bénéficieront d'un contrat offrant un complément de rémunération dans un premier temps pour l'électricité produite par l'installation utilisant le gaz, puis pour l'installation utilisant la biomasse.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR France

Main site or place of performance: France métropolitaine continentale.

II.2.4. Description of the procurement

Le présent appel d'offres porte sur la réalisation et l'exploitation de nouvelles installations de cogénération d'électricité et de chaleur à partir de biomasse situés en France métropolitaine continentale (désignées ci-après par « Installations Biomasse ») qui respectent les conditions suivantes:

— L'Installation Biomasse est une installation de cogénération à haut rendement, au sens du présent cahier des charges,

— L'Installation Biomasse alimente une entreprise ou un site (désigné ci-après par « Consommateur de Chaleur ») qui respecte les conditions suivantes:

o Le niveau de consommation de chaleur du Consommateur de Chaleur:

— Respecte les conditions de continuité et de régularité mentionnées à l'article L. 311-13-6 du code de l'énergie et précisées par l'Arrêté du 17 août 2016,

— Est supérieur ou égal à la production annuelle de chaleur de l'Installation Biomasse.

o Le Consommateur de Chaleur est alimenté en chaleur par une installation de cogénération d'électricité et de chaleur alimentée en gaz naturel de plus de 12 MW (désignée ci-après par « Installation Gaz ») qui respecte les conditions suivantes:

— L'Installation Gaz vérifie les exigences de performance énergétique mentionnées à l'article L. 311-13-6 du code de l'énergie,

— L'Installation Gaz cesse d'alimenter en chaleur le Consommateur de Chaleur au moment de l'achèvement de l'Installation Biomasse, qui intervient au plus tard quatre ans après la date de désignation du lauréat.

En cas de sélection, le Candidat bénéficiera d'un contrat offrant:

- Un premier complément de rémunération pour l'électricité produite par l'Installation Gaz jusqu'à l'achèvement de l'Installation Biomasse, dans la limite de 4 ans maximum après la date de désignation de lauréat. Le niveau de ce complément de rémunération est défini dans le cahier des charges;
- Un second complément de rémunération pour l'électricité produite par l'Installation Biomasse, pour une durée de 20 ans. Le niveau de ce complément de rémunération est déterminé par le candidat dans le cadre de l'appel d'offres.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 288

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

En application de l'article L. 311-10 du code de l'énergie, toute personne physique ou morale peut participer à cet appel d'offres sous réserve des dispositions des articles L. 2224-32 et L. 2224-33 du code général des collectivités territoriales.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 02/06/2017 Local time: 14:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 02/06/2017 Local time: 14:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif

Town: Paris

Country: France

VI.5. Date of dispatch of this notice

28/11/2016